

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 3 avril 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10665)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande de dérogation mineure – lot 269-p sur le rang St-Elzéar
5. Demande de dérogation mineure – lot 79-p sur le chemin du Curé
6. Avis de motion règlement # 495-2017 – Plan d'urbanisme
7. Avis de motion règlement # 496-2017 – Permis et certificats
8. Avis de motion règlement # 497-2017 – Zonage
9. Avis de motion règlement # 498-2017 – Lotissement
10. Avis de motion règlement # 499-2017 – Construction
11. Avis de motion règlement # 500-2017 – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
12. Versement contribution financière au Journal le Montagnard
13. Versement contribution financière au Comité activités loisirs
14. Achat d'asphalte froid pour 2017
15. Traitement de pelouse pour 2017
16. Lignage et marquage des rues pour 2017
17. Nomination de nouveaux responsables pour le Club du tennis
18. Recommandation pour engagement d'un nouveau pompier
19. Recommandation pour nomination de nouveaux lieutenants au SSI
20. Semaine de la Municipalité 2017
21. Fonds de développement – demande de projets
22. Formation pour le Président d'élection – Organisation d'une élection
23. Inscription au congrès de la COMBEQ
24. Achat boyaux incendie pour le SSI
25. Correspondance et divers
26. Paiement des comptes
27. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10666)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 mars 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que la MRC de La Côte-de-Beaupré offre un nouveau programme d'aide pour les commerces situés en bordure du boulevard 138 qui veulent refaire ou rénover leur devanture de commerce. Les programmes d'aide pour les aménagements paysagers et l'affichage sont toujours disponibles; toujours pour les commerces situés en bordure du boulevard 138.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que les activités de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. se termineront le 17 avril prochain et que l'hiver a été très bon. Ils ont également l'intention de regarder pour faire l'achat de nouveaux équipements.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que la Maison des jeunes la Zone travaille à mettre à jour les modalités du Conseil d'administration et les conditions des intervenantes qui en ont grandement besoin. Le comité de la Maison des jeunes a également comme projet de trouver des façons de faire rayonner les jeunes dans leur collectivité.

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lot 269-p sur le rang St-Elzéar (Rés. # 10667)

Considérant que monsieur Nathaniel Gauthier est propriétaire d'un terrain situé sur le lot 269-p dans le rang St-Elzéar ;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Gauthier visant à autoriser la subdivision d'un lot qui présentera une largeur minimale de 5,96 mètres le long de la voie publique plutôt que 15 mètres au 308 rang St-Elzéar et à autoriser que la somme des marges latérales de la résidence existante située au 310 rang St-Elzéar soit de 4,75 mètres plutôt que 6 mètres, tel que prévu au règlement de lotissement # 209-1991 ;

Considérant qu'il existe deux résidences sur un même lot, soit le lot 269-p, aux 308 et 310 rang St-Elzéar ;

Considérant que, selon l'année estimée de la construction de ces deux résidences, la réglementation n'interdisait pas qu'il y ait plus d'une résidence par terrain ;

Considérant que, pour régulariser la situation, le terrain doit être séparé pour créer deux lots distincts ;

Considérant qu'il apparaît difficile et complexe de vendre ces résidences si elles demeurent sur le même terrain ;

Considérant qu'un lot conforme (largeur, profondeur et superficie) sera créé pour la résidence existante située au 310 rang St-Elzéar ;

Considérant que la somme des marges latérales ne sera pas conforme au 310 rang St-Elzéar puisque d'un côté une partie du bâtiment (moins de 50 %) est située à une distance de 0,51 mètre de la ligne latérale et de l'autre côté la distance minimale est à 4,24 mètres, pour un total de 4,75 mètres plutôt que 6 mètres, tel que prévu au règlement de zonage # 212-1991 ;

Considérant que le second lot englobant la résidence située au 308 rang St-Elzéar aura une largeur de 5,96 mètres en frontage de la rue alors que le règlement de lotissement # 209-1991 exige une largeur minimale de 15 mètres ;

Considérant que la superficie minimale du lot pour la résidence du 308 rang St-Elzéar est nettement au-dessus de la superficie minimale demandée ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 21 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Nathaniel Gauthier visant son terrain sur le lot 269-p situé sur le rang St-Elzéar afin d'autoriser la subdivision d'un lot qui présentera une largeur minimale de 5,96 mètres plutôt que 15 mètres au 308 rang St-Elzéar (lot 269-10 projeté) et d'autoriser que la somme des marges latérales de la résidence existante située au 310 rang St-Elzéar soit de 4,75 mètres plutôt que 6 mètres. Toutes les autres normes devront être respectées.

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Lot 79-p sur le chemin du Curé (Rés. # 10668)

Considérant que madame Judith Simard et monsieur Simon Robert désirent acquérir un terrain situé sur le chemin du Curé, désigné comme le lot projeté 79-16 ;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Simard et monsieur Robert visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 177 chemin du Curé ayant une hauteur de 7,8 mètres plutôt que 7 mètres, tel qu'il est prévu au règlement de zonage # 212-1991 ;

Considérant que le règlement de zonage qui est en cours d'adoption, suite à la concordance de la réglementation d'urbanisme, autorisera une hauteur de 8 mètres dans cette zone ;

Considérant que les demandeurs ne peuvent déposer leur demande de permis après l'entrée en vigueur du nouveau règlement puisqu'il sera exigé d'avoir les services d'aqueduc et d'égout sur cette rue pour pouvoir obtenir un permis de construction ;

Considérant que le terrain est boisé et que les propriétaires ont manifesté leur intention de le conserver boisé ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 21 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de dérogation mineure de madame Judith Simard et de monsieur Simon Robert, visant le terrain situé au 177 chemin du Curé sur le lot projeté 79-16, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal ayant une hauteur de 7,8 mètres alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur permet une hauteur de 7 mètres mais que le futur règlement de zonage, suite à la concordance de la réglementation d'urbanisme, permettra une hauteur de 8 mètres. Toutes les autres normes devront être respectées.

6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 495-2017 Plan d'urbanisme (Avis # 10669)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité et a pour effet la révision quinquennale du plan d'urbanisme et la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

M. Normand Duclos

7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 496-2017

Permis et certificats et l'administration de tous les règlements (Avis # 10670)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement sur les permis et certificats s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

M. Christian Lebel

8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 497-2017

Zonage (Avis # 10671)

Je soussigné, Reynald Cormier, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement de zonage. Ce règlement a pour effet la révision quinquennale du règlement de zonage s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Reynald Cormier, Conseiller, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

M. Reynald Cormier

9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 498-2017

Lotissement (Avis # 10672)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement de lotissement. Ce règlement a pour effet la révision quinquennale du règlement de lotissement s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

Mme Anne-Marie Asselin

10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 499-2017
Construction (Avis # 10673)

Je soussigné, Ghislain Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement de construction. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement de construction s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Ghislain Lachance, Conseiller, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

M. Ghislain Lachance

11. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 500-2017
Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (Avis # 10674)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie de ce document pour lecture; le tout conformément à la Loi.

M. Normand Duclos

12. VERSEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Journal le Montagnard (Rés. # 10675)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une contribution financière au Journal le Montagnard de 2 500 \$ à titre de subvention municipale pour l'année 2017.

13. VERSEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Comité activités loisirs (Rés. # 10676)

Considérant qu'au budget 2017, il y avait un montant de prévu comme versement annuel au Comité activités loisirs afin de réaliser plusieurs activités durant l'année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps trouve important que certaines activités de loisirs soient organisées tout au long de l'année sur son territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise donc le versement annuel prévu au budget 2017 au Comité activité loisirs. Ce versement sera fait en un seul versement de 7 500 \$.

Le Comité activités loisirs devra déposer obligatoirement son bilan financier au plus tard le 30 janvier 2018 et devra le rendre disponible en tout temps sur demande du Conseil municipal.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

14. ACHAT D'ASPHALTE FROID POUR 2017 (Rés. # 10677)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sacs ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat de trois palettes d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 6,50 \$ plus taxes le sac de 22,7 kilos de la compagnie Emco Corporation.

15. TRAITEMENT DE PELOUSE Hôtel de ville et parc des loisirs (Rés. # 10678)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert Côte-de-Beaupré pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût combiné de 1 315 \$ taxes incluses pour la saison estivale 2017.

16. LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES POUR 2017 (Rés. # 10679)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit ligner certaines de ses rues afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix auprès de plusieurs compagnies spécialisées afin de réaliser le lignage et le marquage des rues pour l'été 2017 ;

Considérant les propositions reçues et les analyses effectuées dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Entreprises Gonet B.G. Inc. afin de faire le lignage et le marquage de certaines rues sur son territoire. Le coût sera de 173,90 \$ plus taxes du kilomètre de lignes jaunes simples continues, de 70,00 \$ plus taxes pour la traverse d'écolier, de 15,00 \$ plus taxes pour les lignes d'arrêt, de 25,00 \$ plus taxes pour les flèches de direction situées sur la rue Industrielle; pour un grand total approximatif de 3 451,75 \$ plus taxes. Le prix total est sujet à ajustement selon le nombre de kilomètres de lignes continues à effectuer.

17. NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LE CLUB DE TENNIS

(Rés. # 10680)

Considérant que monsieur Jean-Louis Ferland a donné sa démission dernièrement en tant que responsable du Club de tennis de la Municipalité ;

Considérant que deux personnes ont remis à la Municipalité une lettre d'intention afin de collaborer ensemble pour être responsables du Club de tennis à compter de l'été 2017 ;

Considérant que ces deux personnes ont déjà collaboré avec monsieur Ferland par le passé afin de l'aider dans plusieurs tâches et qu'elles ont l'appui de plusieurs membres du tennis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps nomme les deux personnes suivantes comme responsables du Club de tennis de la Municipalité et ce, dès maintenant ; soient messieurs André Bruneau et Camille Simard.

18. RECOMMANDATION POUR L'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE (Rés. # 10681)

Considérant que, lors des derniers mois, le service de sécurité incendie (SSI) a reçu la démission de certains pompiers au sein de son service ;

Considérant l'offre d'emploi que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait paraître afin de combler les postes vacants au sein du SSI ;

Considérant l'entrevue que le Chef-pompier a effectuée avec un candidat et sa recommandation d'embauche qu'il a fait parvenir à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour recommander, à la Ville de Beupré, l'embauche de monsieur Alexandre Baron à titre de pompier à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

19. RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX LIEUTENANTS AU SSI (Rés. # 10682)

Considérant la démission de certains pompiers dont certains étaient lieutenants au sein du service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'il est important de compter un ratio de 3 à 4 pompiers pour un lieutenant ;

Considérant la recommandation que le Chef-pompier a faite afin de nommer deux nouveaux lieutenants ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal est d'accord pour recommander à la Ville de Beupré de nommer les deux pompiers suivants comme nouveaux lieutenants au sein du SSI de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps; soient messieurs Denis Paradis et Mathieu Néron-Lamontagne.

20. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2017 (Rés. # 10683)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser, dans le cadre de la semaine de la Municipalité, les dépenses reliées à l'organisation du brunch des bénévoles qui se tiendra dimanche le 4 juin 2017 au Centre des loisirs ainsi que le 10 \$ exigé lors de l'inscription pour la confirmation des personnes qui participeront à ce brunch. Ce montant sera remis à chacun des bénévoles présents au brunch.

21. FONDS DE DÉVELOPPEMENT 2017-2018
Demande de projets admissibles (Rés. # 10684)

Considérant le programme qui remplace le Pacte rural et qui se nomme Fonds de développement des territoires ;

Considérant que ce programme revient de nouveau pour 2017-2018 ;

Considérant les critères d'admissibilité que les projets choisis se doivent de respecter ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de remplir les formulaires de demande au programme Fonds de développement des territoires 2017-2018 ; le tout selon les projets qui ont été discutés entre les membres du Conseil municipal lors des rencontres de travail du 27 mars ainsi que du 3 avril 2017 et de présenter ces formulaires auprès de la responsable de ce programme de l'organisme Développement Côte-de-Beupré.

22. FORMATION POUR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION
Organisation d'une élection municipale (Rés. # 10685)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, qui agira à titre de Président d'élection, lors des élections de novembre 2017, à participer à la formation pour tous les présidents d'élection donnée par le DGE, qui se tiendra à Québec les 7 et 8 juin 2017 et ce, à titre gratuit.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

23. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017 DE LA COMBEQ (Rés. # 10686)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à participer au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2017 à l'Hôtel Hilton de Québec. Les frais d'inscription sont de 590 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

24. ACHAT DE BOYAUX INCENDIE POUR LE SSI (Rés. # 10687)

Considérant qu'il est important que l'équipement du service de sécurité incendie (SSI) soit adéquat, en nombre suffisant et selon les normes prévues ;

Considérant que tous les boyaux incendie se doivent de passer les tests de pression annuels et que, lors des derniers tests de pression à l'automne, certaines longueurs ont dû être retirées car elles ne respectaient plus les normes incendie ;

Considérant les demandes de prix que le Chef-pompier a effectuées auprès de diverses compagnies ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Chef-pompier, monsieur Patrick Goupil, à faire l'achat de différentes longueurs de boyaux incendie; telle que la soumission déposée par la compagnie L'Arsenal pour un prix total de 2 625 \$ plus taxes.

25. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un avis de la MRC de La Côte-de-Beaupré disant modifier leur règlement # 160 décrétant une dépense et un emprunt pour financer le dossier de construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex.
- Un avis de la MRC de La Côte-de-Beaupré disant remplacer le règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois fonds réservés à des fins de développement régional de la MRC.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de février de la bibliothèque Emma-Duclos.

26. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10688)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2017 et totalisant la somme de 196 584,04 \$.

Salaires

Pér. du 05/03 au 11/03	11 879,21 \$	Pér. du 12/03 au 18/03	7 809,86 \$
Pér. du 19/03 au 25/03	6 780,26 \$	Pér. du 26/03 au 01/04	7 094,77 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10689)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 10.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier